

Concours *Tous à la Musique*

Règlement du concours

Ce concours musical est organisé par l'association *Tous à La Musique* et il s'adresse à l'ensemble des collégiens du Rhône¹ et la métropole de Lyon. Son objectif est d'inviter les élèves à produire une proposition musicale – vocale et/ou instrumentale – consistant en la création (composition) d'une œuvre originale et/ou en l'interprétation d'une œuvre déjà existante.

Il est possible de soumettre deux participations au maximum : une relevant de l'**interprétation** et l'autre relevant de la **création**. En outre, les œuvres présentées peuvent l'être par une personne seule (solo) ou par deux personnes (duo).

Le concours est divisé en 2 phases :

La première phase de sélection où les candidats devront envoyer une vidéo via le [formulaire d'inscription](#) disponible via le site www.tousalamusique.com. Suite à cela, un jury composé de l'ensemble des professeurs travaillant à l'association *Tous à La Musique* ainsi que le personnel des établissements le désirant, sélectionné par vote 4 candidatures par catégorie (interprétation ou création).

La deuxième phase consistera en un concert durant lequel les candidats présenteront, lors d'un *live* retransmis sur *youtube*, leur-s prestation-s accompagnés d'un orchestre composé de membres de l'association. A l'issue de ce concert, un jury restreint, sélectionné en amont pour leurs qualités musicales et pédagogiques, votera pour les meilleurs candidats de chaque catégorie.

Catégorie interprétation instrumentale et/ou vocale

Cette catégorie concerne les interprétations instrumentales et vocales. Toutes les esthétiques sont acceptées : pop, rock, jazz, metal, musique traditionnelle, musique électronique, musique classique, MAO, rap, beatbox,...

Pour une œuvre instrumentale, il est demandé de jouer le morceau choisi de la manière souhaitée, que ce soit par la simple reprise de la mélodie, des accords ou bien des deux. Les élèves sont libres de la méthode et du style musical.

Surprenez le jury !

Pour une œuvre vocale, il vous est demandé d'interpréter votre chanson ou votre air en chantant, en rappant/slamant ou en utilisant toute autre forme de débit de texte théâtralisé (pas de lecture simple). Pour les propositions en solo, il est possible de se faire accompagner par une bande son, par votre professeur d'éducation musicale, par un seul professeur de musique de l'association *Tous à la Musique* (à

¹ Les collégiens ne faisant pas partie de collège *Tous à la musique* ! (Jean de Verrazane, George Clemenceau, Théodore Monod et Jules Michelet) devront s'acquitter d'une participation de 10 euros sur le [Helloasso](#) de l'association. Une exonération est possible pour les établissements REP, REP+ ainsi que sur simple demande écrite des responsables légaux.

la guitare ou au piano par exemple), toute autre personne de son choix. Le professeur de musique et le parent ne sont pas considérés comme participants, et l'accompagnement doit rester le plus simple possible afin de ne pas perturber l'appréciation de la prestation à juger.

Catégorie création instrumentale et/ou vocale

Cette catégorie concerne les créations instrumentales et/ou vocales. on entend par création une composition faite avec son (ses) instrument-s de prédilection (voix comprise). Toutes les esthétiques sont acceptées : pop, rock, jazz, metal, musique traditionnelle, musique électronique, musique classique, MAO, rap, beatbox,..

Votre création instrumentale et/ou vocale peut être une simple mélodie, un enchaînement d'accords, un texte rappé, chanté, *a cappella* ou accompagné, tout à la fois !

Surprenez le jury !

Aucune reprise, même très modifiée de musique déjà existante ne sera acceptée dans cette catégorie. Pour les musiques électroniques, l'utilisation de *samples* courts est acceptée s'ils servent de base à la fabrication d'un morceau original, indépendant de celui d'où provient le *sample*. Il doit s'agir d'une création originale, créée durant le concours et non antérieurement. Faites preuve d'originalité !

ATTENTION : Il est possible de participer dans les deux catégories mais pas plusieurs fois dans une même catégorie !

Coup de coeur musical

Le *coup de cœur musical* sera attribué par le public lors du *live* de délibération des résultats où les candidats sélectionnés au premier tour, interpréteront leurs reprises et leurs créations. Cet événement sera retransmis en direct sur la chaîne *youtube* de *Tous à la musique* . Le lien d'un sondage sera diffusé dans le *chat* du *live* ainsi qu'en description de ce dernier. Le coup de cœur recevra un premier prix.

Forme de la prestation

Votre création devra être filmée et envoyée sous format vidéo via le formulaire d'inscription. On doit voir le candidat (à minima les mains) jouer sa production musicale (instrument ou voix). Les vidéos doivent être d'une durée de 2' à 4'30 sous format MP4 et sans montage hormis excepté pour la MAO et beat-box. Vous devez attribuer à votre vidéo, un titre et préciser lors de l'envoi si vous-même ET vos responsables légaux autorisez la diffusion de votre participation par l'association *Tous à la musique*. Il est tout à fait possible de participer au concours tout en refusant la diffusion de votre prestation vidéo.

Le concours se déroulera du 13 novembre au 10 mars 2024 à 20h. Passé cette date, plus aucun dépôt ne sera accepté. Les résultats seront annoncés le mercredi 3 avril 2024 à 18h à l'issue du concert final se déroulant sur Lyon dans un lieu que nous définirons ultérieurement.

Délibération

Durant la première phase, les jurys jugeront les différentes participations et voteront pour les candidats selon les modalités décrites ci-dessus. Chaque jury disposera d'une enveloppe de 10 points à répartir sur 4 candidats (5 points, 3 points et deux fois 1 point) Une fois les votes enregistrés, les concourants ayant récolté le plus de points seront sélectionnés.

Quatre concurrents de chaque catégorie seront sélectionnés pour accéder à la deuxième phase, qui consiste en une représentation sur scène des œuvres proposées. Le vote d'un jury restreint sélectionné en amont pour leurs qualités musicales et pédagogique, désignera les vainqueurs des deux catégories. Le coup de cœur quant à lui sera déterminé par le vote du public.

Critères de notation

- ♪ Pour les participations impliquant du texte (chanson, rap, ...), la langue de celui-ci est laissée au choix du participant. Celui-ci doit être intelligible et cohérent (bonne articulation, sens compréhensible).
- ♪ Qualité de l'interprétation, paramètres musicaux (justesse, rythme, intensité, synchronisation)
- ♪ Production fluide (respect du rythme, pas de pause d'ajustement pendant le morceau...)
- ♪ Investissement visible de l'élève dans sa composition et/ou interprétation
- ♪ La musicalité de la production de l'élève

Prix

Les lauréats de chaque catégorie recevront, à l'issue des délibérations du jury, un prix d'une valeur de 100 euros pour le premier prix. Les candidats sélectionnés mais n'ayant pas reçu de premier prix recevront également un prix en guise de lot de consolation d'une valeur de 15 euros.

- ❖ Premier prix : Bon d'achat de 100 euros chez Thomann
- ❖ Deuxième prix : Bon d'achat de 15 euros chez Thomann

Les années précédentes, les candidats ont remporté les lots suivants :

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| ❖ Bundle d'enregistrement Behringer | ❖ Mélodica |
| ❖ Ocarina | ❖ Ukulélé |

Pour toute demande d'information, merci de contacter concours@tousalamusique.com ou appeler au 06 03 66 36 87.